



Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 3 mars 2009, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

**CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2009 DE CHF 5'000.-
POUR L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE POUR UN SOUTIEN AUX
VICTIMES CIVILES DES COMBATS AYANT LIEU DANS LA BANDE DE GAZA**

Considérant,

- la situation catastrophique régnant actuellement dans la bande Gaza due aux combats livrés dans la région ces dernières semaines,
- les différents rapports tant de la presse que d'émissaires des Nations Unies décrivant des conditions sanitaires absolument dramatiques,
- les terribles souffrances endurées par la population civile,
- l'appel urgent lancé par diverses organisations non gouvernementales,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition de *Bardonnex Alternative*,

le Conseil municipal décide

1. d'accepter un crédit supplémentaire de CHF 5'000.- pour l'octroi d'une aide financière d'urgence pour un soutien aux victimes civiles des combats dans la bande de Gaza,
2. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 5800.367.01,
3. de demander à l'Exécutif de verser la somme à la Croix-Rouge suisse.

Cette délibération est refusée par 7 voix contre, 6 voix pour et 1 abstention.

Le délai pour demander un référendum expire le 10 avril 2009.

Bardonnex, le 10 mars 2009

Thierry SCHMID,
Président